



AVIS DE COURSE

Société des Régates à Voile d'Anancy

VRC d'automne classe IOM- Grade 5A -

Samedi 12 octobre 2024

1. REGLES : La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- L'annexe E des RCV 2017/2020.
- Les règles pour l'équipement des bateaux (E.R.S)
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- L'un des systèmes de courses français SCF pour voiliers radio commandés
- Les règlements fédéraux,

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

- 3.1 Les régates sont ouvertes à tous les bateaux de la classe IOM le samedi 12 octobre 2024
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à philippe.villy74@gmail.com au plus tard le 10 octobre avant midi ou mieux en s'inscrivant directement sur le site de la SRVA : https://nvi-ins.fr/INS_REGATEVL?Manif=268
- 3.3 Les concurrents résidant en France devront présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - l'autorisation de port de publicité si publicité ,
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROIT A PAYER : bateau extérieur à la SRVA : 8 euros

5. PROGRAMME

Samedi 12 octobre IOM grade 5A :

Confirmation d'inscription : de 9H30 à 10H00

10h 00 : Briefing et courses à suivre.

Une pause sera faite pour un repas tiré du sac.

Fin des manches le soir vers 17h00 en fonction de la météo au plus tard 17h30h.

Palmarès à suivre dès que possible.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles sur le site du club : www.srva.info /calendrier/. Elles seront également affichées et consultables au tableau d'affichage du club le jour de la course conformément à la Prescription Fédérale.



7 LES PARCOURS

Les parcours sont de type : 1 ou 2 spécifique pour la V.R.C.

Le Comité de Course, pourra utiliser les parcours de la FFvoile, si les parcours types pour la VRC ne sont pas compatibles avec le plan d'eau.

8 CLASSEMENT

Le Système de Points a Minima de l'annexe A des RCV (modifié comme prévu par le Système de Course VRC FFVoile) s'appliquera.

Le nombre de courses devant être courues pour valider l'épreuve sera de : 3

Une manche sera retirée après 5 manches validées, deux après 9 validées, 3 après 14 etc...

10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter la SRVA

Tél. : 04 50 45 48 39 - Email : srva@srva.info

Les parkings SRVA et TILLIER sont gratuits mais aucune place n'est réservée pour la VRC.
Possibilité de recharger les voitures électriques vers le commissariat de police

NOM :PRENOM :

Adresse :

tél : Mail :

Club :N° de licence FFV :

Participera le 12/10 en IOM :

N° de coque :

N° Voile :

A renvoyer à Philippe.villy74@gmail.com avant le 10/09/2024